

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 45

Artikel: Il y a 67 ans : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210791>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IL Y A 67 ANS

II

BULLETIN OFFICIEL. N° 4.

Lausanne, 16 nov. 1847 au soir.

Nouveaux détails sur l'engagement de samedi soir à la redoute de Cormanon, et l'entrée dans Fribourg des troupes fédérales.

Fribourg, 15 novembre 1847. (Corresp. de l'Etat-major de la Division). — Ce qui avait jeté un peu d'indécision dans l'attaque de cette position, c'est la suspension d'armes consentie jusqu'au lendemain à 7 heures sous la réserve que le chef de la division aurait la faculté d'assurer ses flancs en les faisant éclairer. C'est en voulant prendre ces mesures que l'on en vint aux mains avec le landsturm et que l'armistice fut violé par le commandant de la redoute, qui fit immédiatement feu sur nos troupes. La brigade Bundi éprouva quelques pertes; elle eut un militaire et un cheval tués et 3 blessés. La brigade Veillon, qui attaqua d'un autre côté, fut plus maltraitée; elle eut 14 ou 15 morts et une cinquantaine de blessés. L'affaire, ayant commencé tard, dû être interrompue à cause de la nuit très obscure et d'un épais brouillard, qui ne permettait pas de pointer les pièces et empêchaient à l'infanterie d'apercevoir les fossés et les tranchées; c'était à tel point qu'un grenadier tomba dans le fossé sans l'avoir vu et que le commandant Bollens risqua d'avoir le même sort. Au moment où le canon cessa de gronder, on vint nous annoncer que les nôtres avaient été repoussés. M. Veret fut alors autorisé à partir avec trois compagnies du bataillon Audemars pour aller les appuyer; cette troupe fit toute diligence et arriva en quelques minutes entre Matran et Villars; mais on l'arrêta là par ordre du colonel commandant la division en annonçant que l'affaire était ajournée au lendemain. Dès le lendemain matin, on apprit que le gouvernement de Fribourg demandait à capituler; on ne tarda pas à être officiellement informé que, pressentant sa chute prochaine, il avait accepté toutes les conditions qui lui avaient été faites (voir plus bas).

Tous les corps de troupes composant la division furent alors immédiatement concentrés pour opérer l'occupation de Fribourg, et dimanche au soir, entre 4 et 5 heures, elles firent leur entrée en ville, où elles furent reçues par la plus grande partie de la population, non comme des ennemis vainqueurs, mais comme des libérateurs. Aux fanfares de la musique, au bruit des tambours se mêlaient les cris de joie et les acclamations de ce pauvre Peuple si longtemps comprimé et vexé. La plus grande partie des fenêtres étaient pavoisées aux couleurs fédérales, et même illuminées. Beaucoup de bourgeois portaient le brassard fédéral, et bon nombre de personnes notables allaient au devant de nos soldats pour les loger. La ville a dû recevoir 10 à 12,000 hommes, dont une partie a été placée dans les couvents, ainsi qu'au grand pensionnat des Jésuites.

En quittant les rênes de l'Etat, l'ancien gouvernement les avait remises à une commission provisoire, qui a refusé. On a eu recours alors à l'élection d'un gouvernement provisoire par le Peuple réuni en assemblée primaire. Cette opération a eu lieu aujourd'hui et a donné le résultat suivant. Ont été nommés :

MM. Julien Schaller; Pittet, de Gruyères; Chatonay, de Morat; Robadey, de Romont; Wicky, colonel, de Fribourg; Kaiser, de Besingue; Broy, d'Estavayer.

Ces messieurs sont venus auprès du colonel Rilliet pour lui demander s'il reconnaissait ce nouveau gouvernement; le colonel a immédiatement expédié une estafette à Berne pour prendre les ordres de la Diète. Dans ce moment des représentants fédéraux arrivent et sont en conférence avec le colonel Rilliet.

A la nouvelle que la lutte est engagée entre Lucerne et Argovie et qu'il y a eu déjà des rencontres très meurtrières, le général Dufour est parti subitement avec la division Burkhardt.

Suivent le texte de la capitulation de Fribourg, signée à Belfaux le 14 novembre par le général Dufour, commandant des troupes fédérales et Philippe Odet, syndic de Fribourg, et l'arrêté résultant de cette capitulation et traitant de l'occupation du dit canton par les troupes fédérales. Cet arrêté instituait entre autres trois re-

présentants fédéraux en résidence dans le canton de Fribourg, MM. Stockmar, Reinert et Grivaz.

En date du 15 novembre, le médecin de la division n° 1 de l'armée fédérale (division Rillet) a transmis au Conseil d'Etat l'état nominatif suivant des malades reçus dans l'hôpital de Payerne jusqu'à cette date.

Anex, F.-L., compagnie Chablaix, bataillon Bollens, de Forchex : coup de feu; il est probable que la balle est encore dans la blessure. — Lugrin, J.-L., comp. Recordon, bat. Bollens, de Vuitebeauf : contusion à l'œil gauche. — Junod, L., comp. Jaccard, bat. Bollens, de Ste-Croix : coup de feu au-dessus de la clavicule gauche. — Guex, L., comp. Rossy, bat. Bollens, de Cossonay : coup de feu à l'avant-bras droit. — Vehrly, H., comp. Rochat, bat. Bollens, d'Orbe : coup de feu à la jambe gauche. — Gruaz, C., comp. Rossy, bat. Bollens, de l'Isle : coup de feu au genou gauche. — Zimmermann, H., comp. Eytel, d'Aubonne : coup de feu à l'index gauche. — Barbey, J.-L., comp. Chablaix, bat. Bollens, de Villeneuve : coup de feu à la cuisse gauche. — Ansermier, F., comp. Cuhat, bat. Bollens, de Cossonay : contusion au thorax occasionnée par un char qui lui a passé dessus. — Banderet, F., comp. Jaccard, bat. Bollens, de Mathod : fracture au bras droit par un coup de feu. — Martignier, L., comp. Cuhat, bat. Bollens, de Vuillierens : contusionné par un char. — Bozon, D., comp. Cuhat, bat. Bollens, de Ballens : contusionné par un char. — Day, L., comp. Jaccard, bat. Bollens, de Fiez : coup de feu au bras droit. — Monnet, R., comp. Cuhat, bat. Bollens, de Senarclens : contusion à la cuisse gauche. — Chanson, L., comp. Rossy, bat. Bollens, de Moiry : contusion à la poitrine.

Mullner, M., comp. Rossy, bat. Bollens, de Penhallaz : coup de feu à l'épaule gauche. — Aubert, H., comp. Rossy, bat. Bollens, de Pampigny : contusionné, ayant été foulé aux pieds par ses camarades dans une retraite. — Pittet, M., comp. Eytel, Bière : contusion à la cuisse gauche et sur le thorax à la suite d'un coup de feu. — Fauchère, J.-P.-L., comp. Chablaix, bat. Bollens, d'Aigle : cet homme rejoignait son bataillon; il est atteint de rhumatisme et d'affection de poitrine, incapable de faire son service. — Décombaz, F.-L., comp. Narbel, bat. Bollens, de Montblésson : coup de feu au mollet droit. — Bourgeois, S., comp. Rochat, bat. Bollens, de Ballaigues : coup de baïonnette au mollet gauche. — Bédary, J.-F., comp. Cuhat, bat. Bollens, de Montricher : coup de feu à la cuisse, partie moyenne, sans fracture. — Pillard, J.-P., comp. Jaccard, bat. Bollens, de Valeyres : coup de feu partie moyenne et interne de la jambe, fracture du tibia. — Zwahlen, H., comp. Cuhat, bat. Bollens, de Cossonay : partie moyenne de la jambe et tibia traversé. — Jaquet, H., comp. Rochat, bat. Bollens, de Vallorbe : érosion de l'œil droit, ecchymose de la paupière supérieure; cuisse gauche traversée. — Jaccard, J., comp. Jaccard, bat. Bollens, de Ste-Croix : deux coups de feu au bras gauche; l'un en haut et en dedans effleuré; l'autre en bas et en dehors n'a qu'une ouverture; on ne sent pas la balle. — Darnont, M., comp. Cart, bat. Grandjean, d'Aubonne : rhumatisme et embarras gastrique. — Desmeules, J.-P., comp. Veyre, bat. Grandjean, de Ropraz : contusion de l'index droit. — Simon, H.-L., comp. Jaccard, bat. Bollens, de Mauborget : contusions. — Rieben, D., comp. Jouvét, bat. Kehrward, d'Épalinges : doigt effleuré par une balle. — Benoit, L., comp. Rochat, bat. Bollens, de Croix : mollet effleuré par une balle. — Favre, L., comp. Jaccard, bat. Bollens, de Provence : fesse effleurée par une balle déformée. — Lador, H.-L., comp. Pilloud, bat. Grandjean, de Bulet : contusions. — Margot, S., comp. Jaccard, bat. Bollens, de Ste-Croix : coup de feu à 1 1/2 pouce au dessus de l'extrémité inférieure de l'omoplate; trou de sortie en avant au dessus du pli de l'aisselle. — Lenoir, L., comp. Narbel, bat. Bollens, de Rossinières : coup de feu dans le moignon de l'épaule; trou d'entrée et de sortie à 1 centimètre.

Mothaz, J.-L., comp. Veyre, bat. Grandjean, de Moudon : écouture. — Clément, E., comp. Bornand, bat. Grandjean, de Granges : embarras gastrique. — Delay, H., comp. Jaccard, bat. Bollens, de Provence : légère plaie d'arme à feu à la partie postérieure de la tête. — Frêthe, F., comp. Jaccard, bat. Bollens : coup de feu à la partie postérieure externe de la cuisse; la sonde pénètre 3 pouces environ de

haut en bas et de dehors en dedans sans rencontrer la balle. — Basthardoz, H., comp. Rossy, bat. Bollens, d'Apples : coup de feu à la partie postérieure inférieure de la cuisse; point de trou de sortie. — Pilet, J.-D., comp. Chablaix, bat. Bollens, de Château-d'Éx : coup de hache au doigt. — Burmand, F., comp. Meylan, bat. Kehrward, de Oulens : embarras gastrique. — Dériaz, A., comp. Jaccard, bat. Bollens, de Baume : contusion, excoriation par balle morte. — Egli, L., comp. Jaccard, bat. Bollens, de Bonvillars : contusions. — Oulevey, E., comp. Bornand, bat. Bollens, de Grandcour : blessure légère à la main, coup de feu. — Braissant, J., comp. Cuhat, bat. Bollens, de Chevilly : plaie de poitrine. — Cavin, J.-P., comp. Jaccard, bat. Bollens, de Vucherens : plaie de l'abdomen. — Duvoisin, J., comp. Jaccard, bat. Bollens, d'Orge : plaie de jambe. — Delamurez, H., comp. Eytel, Burtigny : plaie traversant le ventre d'arrière en avant. — Blanche, A., comp. Eytel, de Begnins : contusions.

(La fin, samedi.)

La pendule.

Monsieur*** — disons X., puisqu'on ne nous permet pas de dévoiler le nom — s'est attardé plus que de raison dans le caveau d'un ami, après 11 heures, c'est-à-dire depuis la fermeture du café.

En rentrant à la maison, il n'est pas sans inquiétude touchant la réception qui l'attend.

Madame ne lui fait aucun reproche. Monsieur n'y comprend rien. Mais il se garde bien d'exprimer son étonnement; il se réjouit « in petto » d'une chance si imprévue.

Madame, se retournant sur l'oreiller... Diable!... Ça se gâterait-il?...

— C'est toi, Frédéric? demande-t-elle.

Monsieur, très anxieux :

— Oui, chérie, c'est moi, que désires-tu?...

— Oh! fais-moi le plaisir d'arrêter la pendule, je t'en prie. Elle m'agace. J'ai si mal à la tête!

Monsieur, tout à fait revenu de sa frayeur, s'empresse de satisfaire le désir, bien modeste, de Madame.

Puis il se couche et s'endort... du sommeil du juste.

C'est le matin. Madame s'est levée, comme de coutume, demi-heure avant Monsieur. Elle va préparer le déjeuner, puis l'apporte à son époux, qui se réveille, tout souriant — pour autant qu'on peut sourire à son réveil, au mois de novembre.

Madame, d'un ton aigre-doux :

— A quelle heure es-tu rentré?

Monsieur, candide :

— Mon té, je ne sais pas au juste, à 11 heures 11 1/2 heures, je crois...

Madame, d'un ton aigre et sans réplique :

— Ah! oui... Imposteur! ...Regarde donc la pendule, que tu as arrêtée, à ton retour... Elle marque 4 heures!!!...

Enfants terribles. — Cet excellent M. *** est au salon; Bébé grimpe sur ses genoux, et caressant de sa petite main le crâne dénudé du visiteur :

— Dis, m'sieu, est-ce que c'est là-dessus qu'on te donne le fouet, quand tu n'es pas sage?

Amis-Gyms, Bourgeoise, Choralions, Sous-Offs, Artilleurs, faites encadrer vos diplômes chez l'ami OSCAR, aux Galeries du Commerce

66

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & C^{ie}.